



BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT
LIBRARY of PARLIAMENT

EN BREF



L'Arctique : Les acteurs de la coopération circumpolaire

Publication n° 2008-15-F
Le 1^{er} août 2012
Révisée le 20 mai 2016

Thai Nguyen
Tim Williams

Division de l'économie, des ressources et des affaires internationales
Service d'information et de recherche parlementaires

Les documents de la série ***En bref*** de la Bibliothèque du Parlement sont des survols de sujets d'actualité. Dans certains cas, ils donnent un aperçu de la question et renvoient le lecteur à des documents plus approfondis. Ils sont préparés par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires, ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires, et ce, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2016

L'Arctique : Les acteurs de la coopération circumpolaire
(En bref)

Publication n° 2008-15-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	COOPÉRATION INTERNATIONALE	1
2.1	Le Conseil de l'Arctique	1
2.2	La Conférence des parlementaires de la région arctique et le Comité permanent des parlementaires de la région arctique.....	4
2.3	Le Forum nordique.....	4
2.4	Le Cercle arctique	5
3	COOPÉRATION EUROPÉENNE	5
3.1	La dimension septentrionale	5
3.2	Les conseils régionaux	6
4	ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES.....	7
4.1	Le Conseil circumpolaire inuit.....	7
4.2	Le Conseil saami.....	7
4.3	L'Inuit Tapiriit Kanatami	7
4.4	L'Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient.....	8
5	COOPÉRATION EN RECHERCHE.....	8
5.1	Le Comité international des sciences arctiques	8
5.2	L'Université de l'Arctique	8
5.3	Savoir polaire Canada	9
5.4	L'Union internationale pour la santé circumpolaire.....	9
5.5	L'Année polaire internationale	9

L'ARCTIQUE : LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION CIRCUMPOLAIRE

1 INTRODUCTION

Abstraction faite de quelques exceptions touchant des questions ou des régions particulières, la coopération dans le Nord est un objectif qui, jusqu'à assez récemment, n'avait pas vraiment réussi à s'imposer sur la scène internationale. En fait, la coopération internationale a commencé à progresser rapidement après un discours prononcé en 1987 par le secrétaire général de l'Union soviétique de l'époque, Mikhaïl Gorbatchev, dans lequel il souhaitait la création d'une « zone de paix et de coopération véritable et fructueuse » entre les États de l'Arctique¹.

Il existe maintenant une multitude d'organisations officielles, gouvernementales ou non, dont la raison d'être est de gérer diverses questions dans l'Arctique. Bien qu'aucune n'ait de fondement juridique établi, par exemple dans un traité international, elles ont joué un rôle essentiel dans le développement de la coopération dans la région.

Le présent document fournit de l'information sur quelques-unes parmi les plus importantes de ces organisations, notamment le Conseil de l'Arctique et certaines entités canadiennes.

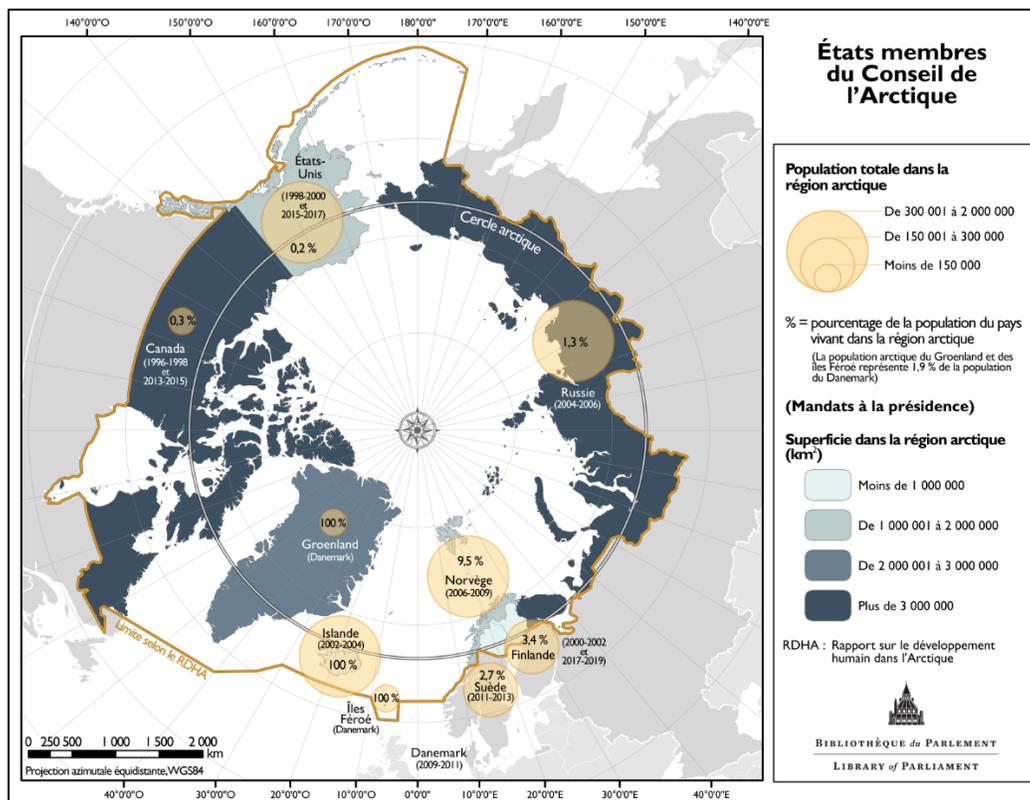
2 COOPÉRATION INTERNATIONALE

2.1 LE CONSEIL DE L'ARCTIQUE

Principal organe de coopération dans l'Arctique, le Conseil de l'Arctique² (figure 1) a été créé officiellement en 1996 aux termes de la *Déclaration d'Ottawa*, dont les signataires étaient le Canada, le Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède.

Le Conseil sert de tribune intergouvernementale de haut niveau pour promouvoir la coopération, la coordination et l'interaction entre les États circumpolaires sur des questions d'intérêt commun, notamment celles qui concernent le développement durable et la protection de l'environnement.

Figure 1 – Le Conseil de l'Arctique



Sources : Carte produite par la Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 2016, à partir de données tirées de Timothy Heleniak, « Arctic Populations and Migration », chap. 2 dans [Arctic Human Development Report : Regional Processes and Global Linkages](#) [Rapport sur le développement humain dans l'Arctique ou RDHA], Copenhague (Danemark), Conseil des ministres des pays nordiques, 2014; de Winfried K. Dallmann, [Arctic Boundaries Map](#) (frontière de l'arctique selon le RDHA), Norwegian Polar Institute; et de Natural Earth, [1:50m Cultural Vectors](#) et [1:50m Physical Vectors](#). Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS, version 10.3.1. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

Une assemblée ministérielle du Conseil de l'Arctique a lieu tous les deux ans dans le pays qui assure la présidence du Conseil. Ce pays coordonne la tenue de l'assemblée ministérielle et celle des réunions semestrielles des Hauts Représentants de l'Arctique. Depuis 2010, des assemblées sont organisées au niveau sous-ministériel les années où ne se tiennent pas d'assemblées ministérielles. La présidence est assumée par un pays entre la fin d'une assemblée ministérielle et la fin de l'assemblée suivante.

Pour la période de 2006 à 2012, les trois pays qui se sont succédé à la présidence (le Danemark la Norvège et la Suède) ont établi une série de priorités et d'objectifs communs. Le Canada a assuré la présidence de 2013 à 2015³, suivi des États-Unis⁴. La présidence du Conseil de l'Arctique sera assurée par la Finlande de 2017 à 2019.

Le Conseil de l'Arctique prévoit aussi la participation active et la consultation des communautés et organisations autochtones et d'autres habitants de l'Arctique, notamment en désignant des participants permanents⁵, dont :

- l'Association internationale des Aléoutes;
- l'Arctic Athabaskan Council;
- le Gwich'in Council International;
- la Conférence circumpolaire inuite;
- le Conseil saami;
- l'Association russe des populations autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient.

Le Conseil de l'Arctique a ses racines dans la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), qui a vu le jour lorsque les huit États de l'Arctique ont signé en 1991 la *Déclaration de Rovaniemi*⁶, dont les objectifs sont les suivants :

- protéger l'écosystème arctique, y compris l'être humain;
- assurer la protection, l'amélioration et la restauration de la qualité de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment par les populations autochtones et locales;
- reconnaître les besoins, valeurs et pratiques traditionnels et culturels que les peuples autochtones de l'Arctique ont déterminés pour eux-mêmes en matière d'environnement, et leur accorder la plus grande place possible;
- examiner régulièrement l'état de l'environnement dans l'Arctique;
- reconnaître, réduire et, finalement, éliminer la pollution⁷.

Le Conseil de l'Arctique a été créé, en partie, pour surveiller et coordonner les programmes établis dans le cadre de la SPEA. Selon la *Déclaration de Rovaniemi*, ces programmes, souvent désignés par leur acronyme, sont les suivants :

- **Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA)** : Suivre et évaluer les effets des polluants anthropiques, et ce, par l'entremise d'un groupe de travail dont le secrétariat est situé en Norvège.
- **Protection de l'environnement marin de l'Arctique (PEMA)** : Prendre des mesures préventives et autres – directement ou par l'entremise d'organisations internationales compétentes – contre la pollution marine dans l'Arctique, quelle qu'en soit la source.
- **Programme de préparation aux situations d'urgence, de prévention et d'intervention (PPSUPI) dans l'Arctique** : Fournir un cadre pour la coopération concernant les mesures à prendre pour réagir aux menaces d'urgence environnementale.
- **Conservation de la faune et de la flore arctique (CFFA)** : Faciliter l'échange de renseignements et coordonner la recherche sur les espèces et les habitats.

Lorsque le Conseil de l'Arctique a été créé, les programmes de la SPEA sont devenus des « groupes de travail », auxquels deux autres groupes se sont ajoutés :

- **Groupe de travail chargé du développement durable (GTDD)** : Protéger et améliorer les économies, la culture et la santé des habitants de l'Arctique de façon écologiquement durable.
- **Programme d'action et de surveillance des contaminants dans l'Arctique (PASCA)** : Réduire les émissions de polluants dans l'environnement et inciter les gouvernements nationaux à prendre des mesures correctives relativement aux contaminants et à l'émission de polluants⁸.

2.2 LA CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE ET LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

La Conférence des parlementaires de la région arctique (CPRA)⁹ se compose de délégations nommées par les parlements nationaux des huit États de l'Arctique et le Parlement européen. La CPRA comprend aussi des participants permanents représentant les peuples autochtones, ainsi que des observateurs. La Conférence se réunit aux ans. La 11^e assemblée a eu lieu en 2014 à Whitehorse (Yukon)¹⁰, et la 12^e assemblée aura lieu en juin 2016, à Oulan-Oude (Russie).

Entre les assemblées, la coopération parlementaire arctique est assurée par le Comité permanent des parlementaires de la région arctique, qui a amorcé ses activités en 1993¹¹. La Conférence et le Comité permanent prennent des mesures pour favoriser la coopération dans l'Arctique et, en particulier, font office de tribune parlementaire où discuter de questions liées au travail du Conseil de l'Arctique et faire avancer ces dossiers. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur.

2.3 LE FORUM NORDIQUE

Les participants à la troisième Conférence des régions du Nord, qui avait pour thème « La coopération dans un monde en mutation » et qui a eu lieu à Anchorage (Alaska) en 1990, ont demandé la création d'un forum nordique¹² qui aurait pour objectif d'améliorer la qualité du processus décisionnel local, national et international relativement aux questions nordiques en permettant aux habitants du Nord de faire valoir leur point de vue à toutes les étapes du processus. Le Forum nordique (FN) a été créé officiellement l'année suivante.

Le FN est dirigé par un conseil d'administration composé des principaux dirigeants politiques des régions membres : gouverneurs, premiers ministres, présidents et maires, dont les premiers ministres de l'Alberta, du Québec, du Nunavut et du Yukon. Les entreprises et les organisations non gouvernementales et sans but lucratif peuvent aussi en être membres.

Le FN a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants du Nord en permettant aux leaders régionaux de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience pour relever des défis communs;
- d'appuyer le développement durable et la mise en œuvre d'initiatives socio-économiques en coopération dans les régions nordiques et au moyen de tribunes internationales.

2.4 LE CERCLE ARCTIQUE

Le Cercle arctique¹³ est une organisation créée par l'Islande le 15 avril 2013. Sa mission consiste à faciliter le dialogue entre les chefs politiques, les chefs d'entreprises, les experts environnementaux, les scientifiques, les représentants autochtones et d'autres intervenants internationaux sur les enjeux liés à l'Arctique.

L'assemblée annuelle du Cercle arctique a eu lieu en octobre à Reykjavík (Islande). De plus, le Cercle arctique organise de petits forums sur des sujets précis, par exemple les forums de 2015 en Alaska et à Singapour, et les forums de 2016 à Québec et au Groenland.

3 COOPÉRATION EUROPÉENNE

Les quatre États de l'Arctique situés en Europe (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) et l'Islande, qui a de solides liens historiques avec l'Europe, sont connus comme les « pays nordiques ». Une bonne part de la coopération entre ces États tient à des enjeux qu'ils ont en commun avec la Russie occidentale, les régions de la mer Baltique et de la mer de Barents et la grande région nordique – y compris les eaux internationales.

La coopération sur les enjeux touchant l'Arctique présente une importance primordiale dans la région nordique de l'ouest, qui s'étend entre le Groenland et la Norvège, et dans la région de la mer de Barents, au nord de la Norvège, de la Finlande et de la Russie. Par exemple, la mer de Barents contient des déchets radioactifs rejetés par la flotte de l'ère soviétique, fait l'objet de prospections pétrolières et constitue un tronçon de la voie maritime du Nord passant par la Russie, autant de facteurs lourds de conséquences pour l'Arctique.

3.1 LA DIMENSION SEPTENTRIONALE

La politique de la dimension septentrionale de l'Union européenne (UE)¹⁴ a été établie à la fin des années 1990 à titre de politique de l'UE pour traiter des questions relatives à la Russie occidentale et accroître la coopération entre l'UE, l'Islande et la Norvège. Depuis, elle est devenue un partenariat multilatéral entre partenaires égaux réunissant l'UE, l'Islande, la Norvège et la Russie. Le Canada et les États-Unis y sont des observateurs. En outre, cette politique a donné naissance au Forum de la dimension septentrionale, qui réunit régulièrement des représentants du monde des affaires et de la société civile.

La dimension septentrionale reste centrée sur les relations de l'UE avec la Russie occidentale, étant l'expression régionale des quatre espaces communs de l'UE et de la Russie¹⁵ (avec la participation de la Norvège et de l'Islande également). Elle comporte six secteurs prioritaires en matière de coopération :

- l'économie;
- la liberté, la sécurité et la justice;
- la sécurité extérieure;
- la recherche, l'éducation et la culture;
- l'environnement, la sûreté nucléaire et les ressources naturelles;
- le bien-être social et la santé¹⁶.

3.2 LES CONSEILS RÉGIONAUX

D'autres conseils régionaux ont été créés pour favoriser la coopération dans le Nord européen, dont certains, comme les suivants, sont partenaires dans la dimension septentrionale :

- **Le Conseil euro-arctique de la mer de Barents**¹⁷, établi en 1993 par les pays de la région de la mer de Barents, soit la Finlande, la Norvège, la Suède et la Russie, pour promouvoir la coopération dans leurs parties les plus septentrionales, principalement en ce qui concerne le développement économique et social durable dans la région, dans une optique de développement pacifique.
- **Le Conseil des États de la mer Baltique**¹⁸, créé en 1992 à titre de tribune intergouvernementale pour les dix États de la région de la mer Baltique¹⁹ et la Commission européenne.
- **Le Conseil nordique des ministres**²⁰, institué en 1971 par les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède, de la Norvège, du Groenland, des îles Féroé et de l'Åland, à titre de tribune intergouvernementale s'intéressant à une variété de questions. Son travail est réalisé principalement par les ministres de la Coopération nordique des États membres et le Comité de coopération nordique.

Parmi les autres organisations interparlementaires nordiques dignes de mention, on note le Conseil nordique²¹ et le Conseil nordique de l'Ouest²². Le Conseil nordique a été formé en 1952 par des membres des parlements nationaux représentant les pays nordiques et les territoires autonomes. En plus de travailler à des questions de politique au sein de comités et de groupes de partis politiques, le Conseil nordique se réunit en séance plénière avec les ministres des pays nordiques à l'assemblée annuelle du Conseil.

Institué en 1985, le Conseil nordique de l'Ouest est une association interparlementaire de la région du Nord-Ouest (Atlantique Nord) comprenant les parlements du Danemark, des îles Féroé, du Groenland et de l'Islande. Il s'intéresse à une variété de questions touchant la région, notamment la gestion des ressources. Il représente en outre la région dans ses interactions avec le Conseil nordique et d'autres organisations nordiques.

4 ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES²³

4.1 LE CONSEIL CIRCUMPOLAIRE INUIT

Fondé en 1977, le Conseil circumpolaire inuit (CCI)²⁴ constitue maintenant une des principales organisations non gouvernementales internationales représentant quelque 150 000 Inuits en Alaska, au Canada, en Chukotka (Russie) et au Groenland. Le CCI a le statut consultatif II (maintenant appelé statut consultatif spécial) auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, ce qui témoigne de son statut attesté et de sa compétence spéciale dans les questions autochtones. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- renforcer l'unité des Inuits de la région circumpolaire;
- promouvoir les droits et les intérêts des Inuits à l'échelon international;
- élaborer et favoriser des politiques à long terme pour la protection de l'environnement arctique;
- être un partenaire actif et entier du développement politique, économique et social des régions circumpolaires.

Le CCI tient tous les quatre ans une assemblée générale à laquelle assistent aussi les représentants du Conseil circumpolaire des jeunes Inuits et du Conseil international des aînés. Son président et les huit membres du conseil exécutif sont élus pour un mandat de quatre ans à l'assemblée générale. La plus récente assemblée générale a eu lieu à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), en juillet 2014.

4.2 LE CONSEIL SAAMI

Le Conseil saami²⁵ a été institué en 1956 à titre d'organisation non gouvernementale des organismes saamis membres de la Finlande, de la Norvège, de la Russie et de la Suède. Il a pour objectifs premiers de promouvoir les droits et les intérêts économiques, sociaux et culturels des Saamis dans les quatre pays où ils habitent, et de promouvoir et de protéger l'identité nationale saamie. Ces objectifs sont réalisés au moyen d'ententes entre les États et les organismes représentant le peuple saami, c'est-à-dire les parlements saamis. Le Conseil saami donne des avis et formule des propositions concernant les moyens de subsistance, les droits, la langue et la culture du peuple saami et spécialement les enjeux touchant les Saamis de différents pays²⁶.

4.3 L'INUIT TAPIRIIT KANATAMI

L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK, anciennement appelé Inuit Tapirisat du Canada)²⁷ a été fondé en 1971. Il est l'organisation nationale représentant et défendant les intérêts des Inuits du Canada en ce qui concerne un vaste éventail de questions et d'enjeux environnementaux, sociaux, culturels et politiques.

4.4 L'ASSOCIATION RUSSE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU NORD, DE LA SIBÉRIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

L'Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (ARPANSEO)²⁸ a été créée en 1990 à l'occasion du premier Congrès des peuples autochtones du Nord. Aujourd'hui, elle compte 41 groupes autochtones et 250 000 personnes représentées par 34 organisations ethniques et régionales.

Elle a pour objectifs de protéger les droits de la personne et les intérêts juridiques des peuples autochtones habitant les régions nordiques, sibériennes et extrême-orientales de la Russie et de promouvoir la recherche de solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques aussi bien qu'aux problèmes liés au développement culturel et à l'éducation.

L'ARPANSEO s'emploie d'une façon particulière à garantir la protection des terres ancestrales des Autochtones et de leurs modes de vie traditionnels, de même que de leur droit à l'autonomie gouvernementale conformément aux normes juridiques nationales et internationales.

5 COOPÉRATION EN RECHERCHE

5.1 LE COMITÉ INTERNATIONAL DES SCIENCES ARCTIQUES

Composé d'organisations scientifiques nationales s'intéressant à tous les domaines de la recherche arctique, le Comité international des sciences arctiques (CISA)²⁹ a été créé en 1990, a amorcé ses activités en 1991 et comprend maintenant 23 pays membres. Il a pour mission de favoriser, de faciliter et de faire connaître au niveau circumpolaire ou international les recherches interdisciplinaires, fondamentales ou appliquées, menées dans l'Arctique ou portant sur ce dernier, ainsi que de prodiguer des conseils scientifiques sur les questions arctiques.

5.2 L'UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE

L'Université de l'Arctique (UArctic)³⁰ est un réseau coopératif d'universités, de collèges et d'autres institutions³¹ se consacrant à l'éducation supérieure et à la recherche dans le Nord. C'est une institution décentralisée qui a ses locaux dans des institutions membres du Nord circumpolaire, où elle offre ses programmes et exerce ses autres fonctions. Ses membres partagent leurs ressources, leurs installations et leur expertise pour concevoir des programmes d'éducation postsecondaire adaptés et accessibles aux étudiants du Nord.

Son objectif global consiste à susciter le développement d'une région circumpolaire forte et durable en donnant aux habitants et aux communautés du Nord les moyens d'agir par l'éducation et le partage de connaissances. UArctic fait la promotion d'une éducation diversifiée et interdisciplinaire qui se sert des forces combinées du réseau pour relever les défis particuliers de la région circumpolaire. Elle reconnaît le rôle intégral des peuples autochtones dans l'éducation nordique et s'efforce de tenir compte de leurs points de vue dans toutes ses activités.

5.3 SAVOIR POLAIRE CANADA

Le 1^{er} juin 2015, le gouvernement du Canada a mis sur pied Savoir polaire Canada³², une organisation fédérale de recherche qui se concentre sur l'avancement en sciences et technologie polaires au Canada. L'organisation réunit les mandats de l'ancienne Commission canadienne des affaires polaires et de la nouvelle Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA). La SCREA, centre de recherche situé à Cambridge Bay (Nunavut), ouvrira ses portes en 2017³³.

Savoir polaire Canada a la responsabilité faire progresser les connaissances sur l'Arctique canadien, de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives aux autres régions circumpolaires, y compris l'Antarctique, et d'établir un centre névralgique de recherche scientifique dans l'Arctique canadien.

5.4 L'UNION INTERNATIONALE POUR LA SANTÉ CIRCUMPOLAIRE

Créée officiellement en 1981, l'Union internationale pour la santé circumpolaire (UISC)³⁴ est une organisation non gouvernementale qui a des membres, des organismes adhérents et des organismes affiliés un peu partout dans la région circumpolaire. Elle s'intéresse aux problèmes et aux besoins des peuples nordiques en matière de santé.

Ses fonctions comprennent la diffusion de l'information médicale, des résultats de recherche et des solutions apportées à des problèmes de santé et médicaux particuliers et généraux des communautés de l'Arctique. Pour soutenir ses membres et ses organismes affiliés, ainsi que la communauté scientifique et les communautés autochtones, l'UISC a créé des groupes de travail chargés de problèmes de santé précis qui revêtent une certaine importance pour les populations circumpolaires. Elle s'occupe aussi de plusieurs publications et appuie les efforts internationaux en télémédecine et en informatique de la santé.

5.5 L'ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE

L'Année polaire internationale (API)³⁵ était un grand programme scientifique centré sur l'Arctique et l'Antarctique. Un aspect important de ses activités est l'important bagage d'information et l'organisation qu'elle a permis de constituer dans les régions polaires. Une des principales initiatives en ce sens est la création d'un réseau d'observation de l'Arctique circumpolaire conçu pour répondre à des besoins sociétaux et scientifiques. Le Conseil de l'Arctique a recommandé la création d'un tel réseau dans sa *Déclaration de Salekhard* de 2006. Les comités suédois et canadien de l'API avaient été chargés de diriger la mise en œuvre de cette initiative.

L'API était un projet du Conseil international pour la science et de l'Organisation mondiale de la météorologie. Elle s'est inscrite dans le prolongement d'événements semblables survenus en 1882-1883, 1932-1933 et 1957-1958.

Pour traiter de façon complète et égale l'Arctique et l'Antarctique, l'API 2007-2008 s'est déroulée sur deux cycles complets de mars 2007 à mars 2009 et a compté plus de 200 projets faisant intervenir des milliers de scientifiques de plus de 60 pays qui

ont examiné un large éventail de questions de recherche d'ordre physique, biologique et social. Le Canada a été l'un des principaux pays participants, le gouvernement fédéral ayant consacré 150 millions de dollars à l'API. La dernière activité de l'API a été une conférence, intitulée *De la connaissance à l'action*³⁶, qui s'est tenue à Montréal, du 22 au 27 avril 2012.

Dans la foulée de l'appui accordé par les ministres et inscrit dans la déclaration du Conseil de l'Arctique à Nuuk³⁷ en 2011, des travaux sont en cours en vue d'un projet de Décennie polaire internationale.

NOTES

1. Voir Timo Koivurova et David Vanderzwaag, « [The Arctic Council at 10 Years: Retrospect and Prospects](#) », *University of British Columbia Law Review*, vol. 40, 2007 [TRADUCTION].
2. Pour plus de renseignements, voir le [site Web du Conseil de l'Arctique](#).
3. Affaires mondiales Canada, [La présidence du Canada au Conseil de l'Arctique](#).
4. Conseil de l'Arctique, [About the United States Chairmanship](#).
5. Conseil de l'Arctique, [Permanent Participants](#).
6. Markku Heikkilä, « [It All Started in Rovaniemi](#) », *Shared Voices: The UArctic Magazine*, 2016.
7. UArctic, [The Role of the Working Groups in the Work of the Arctic Council](#).
8. Pour plus de renseignements sur les groupes de travail et les activités en cours, voir Conseil de l'Arctique, [Working Groups](#).
9. Pour plus de renseignements, voir le [site Web de la Conférence des parlementaires de la région arctique](#).
10. Conférence des parlementaires de la région arctique, [11th Conference of Parliamentarians of the Arctic Region](#).
11. Conférence des parlementaires de la région arctique, [Standing Committee](#).
12. Pour plus de renseignements, voir le [site Web du Forum nordique](#).
13. Pour plus de renseignements, voir le [site Web de Cercle arctique](#).
14. Parfois appelé simplement « dimension septentrionale ». À ne pas confondre avec la « dimension nordique » de la politique étrangère du Canada.
15. En mai 2003, l'Union européenne et la Russie ont convenu de renforcer leur coopération en créant, à long terme, et sur la base de valeurs et d'intérêts communs, quatre « espaces communs » dans le cadre de l'*Accord de partenariat et de coopération* :
 - l'Espace économique commun, qui concerne les questions économiques et l'environnement;
 - l'Espace commun de liberté, sécurité et justice;
 - l'Espace commun de sécurité externe, y compris la gestion de crise et la non-prolifération;
 - l'Espace commun de recherche et d'éducation, y compris les aspects culturels.
16. [Northern Dimension Policy Framework Document](#).

17. Pour plus de renseignements, voir Conseil euro-arctique de la mer de Barents, [About us](#).
18. Pour plus de renseignements, voir Conseil des États de la mer Baltique, [History](#).
19. Les États de la région de la mer Baltique sont l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Russie et la Suède.
20. Pour plus de renseignements, voir Norden, [The Nordic Council of Ministers](#).
21. Norden, [Behind the Nordic Council](#).
22. Pour plus de renseignements, voir le [site Web du Conseil nordique de l'Ouest](#).
23. En plus des trois organisations autochtones mentionnées dans cette section – le Conseil circumpolaire inuit (CCI), le Conseil saami et l'Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient – trois autres organisations autochtones sont membres permanents du Cercle arctique. Pour plus de renseignements sur ces organisations, voir le [site Web du Conseil de l'Arctique](#).
24. Pour plus de renseignements sur le CCI Canada et des liens vers d'autres sites Web de pays, voir le [site Web du CCI](#).
25. Pour plus de renseignements, voir Conseil saami, [About the Saami Council](#).
26. *Ibid.*
27. Pour plus de renseignements, voir Inuit Tapiriit Kanatami, [About ITK](#).
28. Pour plus de renseignements, voir Conseil de l'Arctique, sur l'ARPANSEO, voir [Russian Association of Indigenous Peoples of the North \(RAIPON\)](#).
29. Pour plus de renseignements, voir le [Comité international des sciences arctiques](#).
30. Pour plus de renseignements, voir l'[Université de l'Arctique](#).
31. *Ibid.*, [Members List](#).
32. Pour plus de renseignements, voir Gouvernement du Canada, [Savoir polaire Canada](#).
33. Gouvernement du Canada, [Construction de la station de recherche](#).
34. Pour plus de renseignements, voir le [site Web de l'Union internationale pour la santé circumpolaire](#).
35. Voir le [site Web de l'Année polaire internationale](#) (qui n'est plus mis à jour, mais qu'on peut toujours consulter).
36. Conférence API, 2012, [De la connaissance à l'action](#).
37. Conseil de l'Arctique, [Nuuk Declaration \(2011\)](#).